

## Chambre des Représentants.

---

---

SÉANCE DU 27 AVRIL 1875.

---

Crédits supplémentaires au Ministère des Travaux Publics, à concurrence de  
fr. 1,697,559-78. (Exercices 1874 et antérieurs.)

---

### EXPOSÉ DES MOTIFS.

---

MESSIEURS,

La Législature connaît les raisons qui, chaque année, obligent le Département des Travaux Publics à solliciter des crédits supplémentaires plus ou moins importants pour couvrir les insuffisances de certaines allocations budgétaires de l'exercice précédent, tandis que d'autres allocations laissent des excédants disponibles. Elle sait que cette situation résulte, non d'une étude superficielle des besoins probables des services, mais de la nature même de ceux-ci, des causes diverses et nécessairement imprévues qui peuvent, dans l'espace de quelques mois, tromper les prévisions les mieux raisonnées. Elle sait aussi que le seul moyen de prévenir les demandes de crédits supplémentaires serait d'exagérer les allocations budgétaires de manière à pourvoir à toutes les éventualités; mais ce remède, qui ne serait même pas toujours efficace, serait certainement pire que le mal, en ce qu'il fausserait les situations et nécessiterait la création de voies et moyens certains pour faire face à des dépenses éventuelles.

Il n'en est pas de même en procédant par voie de crédits supplémentaires, car ceux-ci sont généralement compensés par des excédants d'allocations; en sorte qu'ils n'ont pas pour effet de déranger l'équilibre budgétaire.

Pour 1874, d'ailleurs, les prévisions ont été établies avec toute l'exactitude qu'il est raisonnablement possible d'espérer, et si les crédits supplémentaires à pétitionner s'élèvent à fr. 1,074,859-20, il reste, d'autre part, des sommes disponibles à concurrence de 2,500,000 francs, de manière que le résultat final de l'exercice 1874 laisse sur les prévisions un excédant de 1,225,141 francs.

Les crédits demandés sont de deux catégories : les uns sont destinés au paiement de créances arriérées qui, pour des causes diverses, n'ont pas pu être liquidées avant la clôture des exercices auxquels elles se rapportent; — les

autres, détaillés à l'article 2 du projet, ont pour objet de pourvoir aux insuffisances de certaines allocations du budget de 1874.

### EXERCICES CLOS.

Le tableau annexé au projet de loi indique, outre les noms des intéressés, la nature et le montant de chaque créance restant à liquider à charge d'exercices clos. — Il paraît superflu de fournir ici d'autres explications quant à l'objet même des créances ; il suffira d'ajouter que si elles n'ont pas pu être liquidées en temps opportun, c'est, ou bien parce que les titres justificatifs des créances sont parvenus tardivement à l'administration centrale, ou bien parce que les allocations budgétaires étaient absorbées, — ou bien encore par suite d'instances judiciaires dont il a fallu attendre la solution. Cette dernière cause se présente particulièrement en ce qui concerne les créances dues pour pertes et avaries, dont le règlement donne généralement lieu à de longues négociations, sinon à des procès, quand il s'agit de différends d'une certaine importance.

Parmi les créances arriérées, pour le paiement desquelles un crédit supplémentaire est demandé par l'article 1<sup>er</sup> du projet de loi, il en est une qu'il est nécessaire de signaler spécialement, à cause non pas de son importance, mais des circonstances qui en ont empêché la liquidation. C'est celle de fr. 4,815-07 renseignée au n° 69 de l'état annexé au projet de loi. Voici les faits.

Un industriel avait fait en 1869 une fourniture de divers objets nécessaires au service de l'exploitation des chemins de fer. Peu de temps après, se trompant sur sa situation commerciale, il s'était laissé déclarer en faillite et s'était retiré à l'étranger. Cependant le curateur constata bientôt que son actif dépassait son passif dans une proportion suffisante pour désintéresser tous ses créanciers et, sa mission terminée, il en fit connaître le résultat au Ministre des Travaux Publics, en ajoutant que la faillite étant complètement liquidée, l'industriel en question avait qualité pour toucher ce qui pouvait lui être dû ; toutefois, ce ne fut qu'après l'expiration du délai de prescription fixé par l'article 34 de la loi de comptabilité, que l'administration invita l'intéressé à signer et à lui renvoyer une demande de paiement dressée dans la forme usitée.

La cour des comptes, saisie d'une ordonnance de paiement émise pour la liquidation de la créance, prétendit que celle-ci était frappée de déchéance par application de l'article 34 de la loi de comptabilité. De son côté, le Département, invoquant l'article 35 de la même loi, aux termes duquel la prescription quinquennale n'atteint pas les créances non liquidées et payées dans le délai de cinq ans par le fait de l'administration ou par suite d'instances judiciaires, soutint que la notification faite par le curateur de la faillite équivalait à une véritable demande de paiement faite au nom de l'intéressé ; que celui-ci avait dû la considérer comme parfaitement valable et que, dès lors, le défaut de liquidation en temps opportun n'étant pas le fait du créancier, c'était l'article 35 de la loi de comptabilité qui devait recevoir son application.

Il serait superflu de reproduire ici les arguments invoqués de part et d'autre, car, en supposant même que la cour des comptes eût raison en droit, contrairement à l'avis du Département, il resterait à résoudre en équité la question de savoir si,

en présence des faits qui viennent d'être sommairement exposés, l'Etat peut se refuser au paiement de la créance litigieuse. C'est à la Législature qu'appartient la solution de cette question et je ne doute pas qu'elle ne la tranche dans le même sens que mon Département en votant le crédit de fr. 1,815-07 qui lui est demandé à cet effet.

### EXERCICE 1874.

Les crédits demandés par l'art. 2 du projet de loi, pour suppléer aux insuffisances de certaines allocations du budget de 1874, se répartissent comme il suit entre les différentes branches de services :

Administration centrale . . . . . fr.	57,342 55
Ponts et chaussées . . . . .	66,086 80 (*)
Chemins de fer, postes, télégraphes, marine . . . . .	455,001 25
Commission des Annales des travaux publics . . . . .	150 »
Section de disponibilité. . . . .	6,275 75
Lignes du Luxembourg . . . . .	510,004 87
Total. . . . . fr.	1,074,859 20

### ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 5. *Frais de route. Insuffisance* . . . . . fr. 15,192 55

Les dépenses auxquelles cette allocation est destinée à pourvoir varient nécessairement en raison du nombre et de la durée des missions extraordinaires qu'ont à remplir les fonctionnaires du Département.

La représentation de la Belgique au Congrès international des postes, tenu Berne; l'étude, en France, en Italie et en Suisse, de diverses questions concernant l'établissement de chemins de fer d'ordre secondaire; la visite, dans divers pays, de travaux d'art dont l'étude peut être profitable à nos ingénieurs, telles sont les principales causes de l'insuffisance de crédit qu'il s'agit de couvrir.

ART. 6. *Honoraires des avocats. Insuffisance.* . . . . . fr. 24,150

L'établissement de la station principale (bassins) et de celle du Stuyvenberg, à Anvers, a nécessité de nombreuses acquisitions de terrains. Afin d'activer le plus possible les négociations et, à défaut d'entente amiable, les instances en expropriation, il était indispensable d'en charger un avocat du barreau d'Anvers, aucun des conseils ordinaires du Département ne pouvant, sans laisser d'autres intérêts en souffrance, accepter une pareille mission, surtout avec l'obligation de l'accomplir dans le plus bref délai.

---

(\*) Y compris fr. 848-55 pour le canal de l'Ourthe, somme renseignée à l'article 104 du projet de loi.

## PONTS ET CHAUSSÉES.

ART. 7. *Routes.* — Un jugement du tribunal de Bruxelles en date du 26 décembre 1874 a prononcé l'expropriation de la dernière maison nécessaire au percement de la rue de la Régence. Le Département des Travaux Publics n'a reçu que récemment avis et copie de ce jugement, alors qu'il avait déjà donné une complète destination au crédit alloué au budget de 1874.

Comme l'exercice d'imputation se détermine, dans les cas de l'espèce, par la date des jugements, un crédit supplémentaire de 51,700 francs, est indispensable pour couvrir cette dépense.

## CANAUX ET RIVIÈRES.

ART. 14, 21, 34, 35 et 104.

Les crédits votés au budget de 1874 pour le canal de Liege à Maestricht, pour le canal de Charleroi, pour la Dyle et le Demer, pour l'Yser et pour le canal de l'Ourthe présentent des insuffisances s'élevant ensemble fr. 6,103-60 et qui sont dues à ce que les prix d'adjudication ont dépassé les prévisions d'après lesquelles ces crédits ont été établis.

*Frais d'études et d'adjudications.* Le crédit de 35,000 francs voté au budget a été dépassé à concurrence de fr. 8,283-20. Ici encore il s'agit d'une catégorie de dépenses qui ne sauraient être limitées par l'allocation budgétaire, parce qu'elles sont la conséquence inévitable de nécessités de service auxquelles il faut pourvoir sans préoccupation des dépenses qu'elles peuvent occasionner.

## CHEMINS DE FER, POSTES, TÉLÉGRAPHES, MARINE.

L'insuffisance totale que présentent certaines allocations votées au chapitre IV du budget de 1874, s'élève à la somme de fr. 455,001-25 ; mais il est à remarquer, d'une part, que les excédants que présentent d'autres allocations de ce chapitre forment un total d'environ 1,787,000 francs ; et d'autre part, que les trois quarts de l'insuffisance constatée concernent l'article *pertes et avaries*, dont il est impossible de déterminer d'avance le chiffre, même approximativement.

Voici le détail de la somme susmentionnée de fr. 455,001-25.

## VOIES ET TRAVAUX.

ART. 59. *Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles* . . . . . fr. 30,000 »

Cette insuffisance est due à ce que l'administration s'est trouvée dans la nécessité de reconstruire le pont de Franières, travail qui était imprévu.

## TRANSPORTS.

ART. 68. *Frais d'exploitation.* . . . . . fr. 97,300 »

Cette insuffisance provient des dépenses résultant de l'usage de

la station d'Herbesthal et des stations mixtes appartenant à des compagnies, dépenses essentiellement variables et qu'il est impossible de déterminer à l'avance avec quelque certitude.

ART. 69. *Camionnage* . . . . . fr. 26,115 41

Les frais de camionnage constituent de simples avances, couvertes par une recette à peu près équivalente.

ART. 70. *Pertes et avaries*. . . . . fr. 300,000 »

D'après les liquidations déjà effectuées, les réclamations en voie d'instruction et celles qui pourront se produire encore, l'insuffisance paraît devoir s'élever à la somme mentionnée ci-dessus.

ART. 71. *Redevances aux compagnies* . . . . . fr. 4,585 82

Les échanges de matériel sont soumis à des fluctuations telles, qu'il est impossible de prévoir avec exactitude le résultat du décompte auquel ils donnent lieu.

### SECTION DE DISPONIBILITÉ.

ART. 95. *Traitements des fonctionnaires et employés en disponibilité.* — Une somme de fr. 6,273-75 est nécessaire pour solder toutes les dépenses imputables à charge de cet article. — Cette insuffisance provient de ce que l'administration s'est trouvée dans la nécessité de placer dans la section de disponibilité un plus grand nombre de fonctionnaires et d'employés qu'elle n'avait pu le prévoir, tandis que, d'autre part, des réductions, par suite d'admission à la retraite ou de réintégration dans les cadres d'activité, n'ont pas pu être opérées dans la même proportion.

## CHAPITRE X.

### LIGNES DU LUXEMBOURG.

Les allocations votées aux art. 99 à 103 du budget de 1874 pour le service des lignes du Luxembourg ne présentent, considérées dans leur ensemble, qu'une insuffisance de fr. 59,889-45, en tenant compte respectivement des excédants de dépenses et des excédants d'allocations constatés. Mais la loi du budget ne permettant de transférer de l'un de ces articles aux autres que les excédants des crédits votés, d'une part, pour traitements et, d'autre part, pour salaires, le Département doit solliciter les allocations supplémentaires qui sont indispensables pour couvrir l'insuffisance des crédits affectés à d'autres services, les parties d'allocations destinées à ceux-ci et restées sans emploi ne pouvant être rattachées que pour mémoire.

Ainsi, en ce qui concerne les traitements, les insuffisances s'élèvent à fr. 19,177-79, tandis que les excédants forment un total de fr. 24,682-04; il n'y a donc pas lieu de solliciter un crédit pour faire face aux insuffisances, celles-ci pouvant être couvertes par voie de transfert.

En ce qui concerne les salaires, les insuffisances étant de fr. 147,900-92 et les excédants de fr. 16,575-57, il n'y a lieu de solliciter de crédits supplémentaires qu'à concurrence de la différence, soit de fr. 131,325-35, qui s'applique presque complètement au service de la traction et du matériel.

Les autres insuffisances renseignées au projet de loi sont les suivantes :

Combustible et autres objets de consommation . . . . .	fr. 133,673 77
Frais d'exploitation . . . . .	5,635 73
Camionnage . . . . .	9,132 44
Redevances aux compagnies . . . . .	210,554 18
Services en général. Matériel, etc. . . . .	19,340 59

Peu de mots suffiront pour expliquer ces insuffisances.

En ce qui concerne le service de la traction et du matériel, on en trouve la cause dans l'augmentation considérable du parcours des locomotives. Celles-ci, en effet, ont parcouru :

En 1874 . . . . .	5,347,673	kilomètres.
En 1873 . . . . .	4,397,858	—

soit une augmentation de . . . . . 949,815 kilométrés,  
ou près de 22 p. % de travail en plus.

Les dépenses d'alimentation, d'entretien et de réparation du matériel de locomotion et de transport ont dû nécessairement suivre une progression proportionnelle au développement du trafic.

C'est ainsi qu'en 1874 il a fallu, d'une part, employer une plus grande quantité de combustible, de bois, d'huiles, etc., pour l'alimentation et le graissage des locomotives et des wagons; d'autre part, renforcer, dans une certaine mesure, le personnel des machinistes, chauffeurs, hommes de métier, etc., pour assurer la conduite des machines et activer les réparations du matériel roulant. L'administration s'est même vue dans la nécessité de faire travailler les ateliers du Quartier-Léopold, toute l'année, jusqu'à huit heures du soir, et de prescrire aux ateliers de Jemelle deux heures de travail supplémentaire pendant plusieurs jours par semaine.

En ce qui concerne le service des transports, le découvert accusé du chef de redevance pour usage de matériel (fr. 210,554-18) est dû, en grande partie, à des circonstances particulières dont l'ancien réseau est plus ou moins solidaire.

Les décomptes du matériel accusent, au 31 décembre 1874, un reliquat de fr. 220,554-18 au profit des administrations étrangères. Pendant la période décennale qui a précédé l'année 1874 les sommes payées aux compagnies par le Luxembourg, du chef de reliquat de décomptes, accusent une moyenne de 227,000 francs par exercice. La situation est donc restée à peu près la même en 1874, bien que le matériel ait été notablement augmenté, mais le nombre de tonnes de grosses marchandises transportées en 1874 dépasse le chiffre des transports constatés en 1873 de 525,895 tonnes, représentant un mouvement de 52,589 wagons de dix tonnes.

J'aime à croire que la Législature trouvera satisfaisantes les explications qui précèdent et qu'elle ratifiera le projet de loi que j'ai l'honneur de soumettre à ses délibérations.

*Le Ministre des Travaux Publics,*  
A. BEERNAERT.



**PROJET DE LOI.**

---



**ROI DES BELGES,**

*À tous présents et à venir salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Travaux Publics,

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom,  
à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

**ARTICLE PREMIER.**

Des dépenses se rapportant à des exercices clos (1873 et antérieurs) pourront être imputées à charge du budget des Travaux Publics, pour l'exercice 1874, jusqu'à concurrence de fr. 622,700-38, et y formeront un chapitre XI, subdivisé comme il suit :

**§ 1<sup>er</sup>. PONTS ET CHAUSSÉES.**

**ROUTES.**

Art. 103. Entretien de routes. Frais d'actes.	Ex. 1872, fr. 74 61 — 1873 . . 33 40	108 01	
Art. 106. Plantations (exercice 1873).		962 .	1,070 01

**BÂTIMENTS CIVILS.**

Art. 107. Travaux d'entretien (exercice 1873). . . . fr. 5,944 .

**CANAUX ET RIVIÈRES.**

Art. 108. Travaux d'entretien.	Ex. 1870, fr. 141 83 — 1871 . . 238 80 — 1872 . . 9,487 10	9,867 43	
--------------------------------	--	----------	--

**TRAVAUX D'AMÉLIORATION.**

Art. 109. Meuse. . . . .	Ex. 1870, fr. 4,584 37 — 1873 . . 1,191 91	5,776 28	
			A reporter . . . . fr. 22,637 74

	Report. . . . . fr.	22,637 74
ART. 110.	Canal de Maestricht à Bois-le-Duc (1875). . .	503 »
ART. 111.	Canal de Mons à Condé (exercice 1867) . . .	1,520 84
ART. 112.	Canal de dérivation de la Lys (exercice 1875).	103 76
ART. 113.	Yser. . . . .	{ Ex. 1868, fr. 1,700 »
		{ — 1871 . . . 541 33
		{ — 1872 . . . 374 79
		{ — 1873 . . . 8,467 39
		<u>11,083 75</u>

**RACS ET BATEAUX DE PASSAGE.**

ART. 114.	Entretien. . . . .	{ Ex. 1871, fr. 8 »
		{ — 1872 . . . 8 »
		{ — 1873 . . . 8 »
		<u>24 »</u>

**PORTS, COTES, PHARES ET FANAUX.**

ART. 113. Travaux d'entretien (ex. 1875) fr. 115,452 57

**TRAVAUX D'AMÉLIORATION.**

ART. 116.	Côtes (exerc. 1872), fr.	9,917 88
ART. 117.	Phares et fanaux (exercice 1875) . . . . .	841 22
		<u>10,759 10</u>
		<u>126,211 67</u>

**FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS.**

ART. 118.	Études de projets, frais d'impressions, etc.	{ Ex. 1866, fr. 8 60
		{ — 1869 . . . 63 20
		{ — 1870 . . . 8 60
		{ — 1871 . . . 58 60
		{ — 1872 . . . 50 »
		{ — 1873 . . . 8,418 07
		<u>8,587 07</u>
		<u>170,493 81</u>

**§ 2. MINES.**

ART. 119. Achat d'instruments, etc. (exercice 1875). . . . . fr. 703 31

**§ 5. CHEMINS DE FER.****VOIES ET TRAVAUX.**

ART. 120.	Salaires. . . . .	{ Ex. 1871, fr. 20 40
		{ — 1873 . . . 91 07
		<u>111 47</u>
ART. 121.	Travaux d'entretien et d'amélioration.	{ Ex. 1870, fr. 15 50
		{ — 1871 . . . 488 10
		{ — 1872 . . . 15 50
		{ — 1873 . . . 219 26
		<u>738 56</u>
		<u>849 85</u>

**TRACTION ET MATÉRIEL.**

ART. 122.	Salaires. . . . .	{ Ex. 1872, fr. 7 30
		{ — 1873 . . . 922 20
		<u>929 70</u>
ART. 123.	Primes d'économie et de régularité (1875) . . . . .	517 17
ART. 124.	Combustible pour la traction des convois (1875) . . . . .	4,358 06
	A reporter . . . fr.	3,782 85
		<u>849 85 171,197 52</u>

	Report . . . fr.	5,782 83	840 83 171,197 32
ART. 125. Entretien, réparation et renouvellement du matériel.	Ex. 1868, fr.	52 64	
	— 1869 . .	1,053 57	
	— 1872 . .	684 76	
		<hr/>	8,173 80

## TRANSPORTS.

ART. 126. Salaires (exercice 1873) . . . . .		52 40	
ART. 127. Frais d'exploitation.	Ex. 1869, fr.	161 50	
	— 1870 . .	912 »	/
	— 1872 . .	4,162 91	
	— 1873 . .	4,581 93	
		<hr/>	9,818 36
ART. 128. Pertes et avaries.	Ex. 1868, fr.	159 57	
	— 1870 . .	18,857 84	
	— 1871 . .	38,793 65	
	— 1872 . .	75,117 58	
	— 1873 . .	282,243 87	
		<hr/>	382,134 28
			<hr/>
			302,005 04

## POSTES.

ART. 129. Traitements et indemnités de facteurs (exercice 1873) . . . . . fr.		131 40	
ART. 130. Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de Régie.	Ex. 1872, fr.	913 »	
	— 1875 . .	600 »	
		<hr/>	1,515 »
			<hr/>
			1,646 40

## TÉLÉGRAPHES.

ART. 131. Salaires (exercice 1873) . . . . . fr.		21 50
--	--	-------

## MARINE.

ART. 132. Traction et matériel.	Ex. 1870, fr.	356 88	
	— 1871 . .	548 67	
	— 1872 . .	3,797 70	
	— 1873 . .	2,004 10	
		<hr/>	6,704 32

## SERVICES EN GÉNÉRAL.

ART. 133. Matériel et fournitures de bureau.	Ex. 1871, fr.	2,813 41	
	— 1872 . .	8,731 37	
	— 1873 . .	50,887 59	
		<hr/>	42,102 37
			<hr/>
			431,503 26
Total de l'art. 1 <sup>er</sup> . . . . . fr.			622,700 58

## ART. 2.

Des crédits supplémentaires, à concurrence de fr. 1,074,859-20, sont alloués au Département des Travaux Publics pour couvrir les insuffisances que présentent certaines allocations du budget de 1874. Ils sont répartis comme suit entre les divers articles de ce budget auquel ils sont rattachés.



ART. 3.

Ces crédits seront couverts au moyen des ressources ordinaires de l'exercice 1874.

Donné à Laeken, le 28 avril 1875.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

*Le Ministre des Travaux Publics,*

A. BEERNAERT.

*Le Ministre des Finances,*

J. MALOU.



(13)

## ÉTAT

*des créances arriérées se rapportant à des exercices clos (1873 et antérieurs).*

*État des créances arriérées se rapportant à*

N° D'ORDRE.	NOMS DES INTÉRESSÉS.	OBJET DES CRÉANCES.
<i>Ponts et chaussées.</i>		
1	Conservateur des hypothèques, à Liège.	Frais de timbre d'actes de cession de terrains incorporés à la grande voirie, par suite de fixation d'alignement.
2	Jacobs, notaire, à Bruxelles	Frais pour la passation d'un acte relatif à l'expropriation d'un immeuble nécessaire à l'élargissement de la rue de Loxum, à Bruxelles, appartenant à la grande voirie.
3	Fierens, avoué à Gand. . .	Dépens pour avoir occupé dans l'action en expropriation d'un immeuble nécessaire à l'élargissement d'une rue de grande voirie, à Gand.
4	Divers . . . . .	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des travaux d'entretien des routes.
5	Libotte-Rogé, à Bruxelles. .	Entretien et réparation des palais, édifices et monuments appartenant à l'État, etc.
6	Héritiers de feu le sieur Didier, avoué, à Liège.	Honoraires et déboursés en cause de l'État contre les sieurs Lekens frères, commissionnaires-expéditeurs, à Liège, du chef de la perte de deux chevaux tombés dans le canal de Liège à Maestricht.
7	G. Fléchet et Claes, à Liège.	Pertes subies par suite de l'ajournement de la baisse des eaux dans le canal de Liège à Maestricht.
8	La commune de Winderhoute.	Remboursement de la dépense effectuée pour la construction d'une diguette le long du canal de Gand à Bruges, afin de prévenir le débordement de ce canal.
9	P. Deswart, à Nieuport . .	Travaux exécutés pour la substitution d'un pont-tournant métallique au pont existant sur le sas de la nouvelle écluse de la porte de Damme, à Bruges.
10	B. Deketelaer, à Bruges . .	Travaux de réparation exécutés aux portes busquées d'amont de la nouvelle écluse dite de la porte de Damme, à Bruges, sur le canal de Gand à Ostende.
11	Conservateur des hypothèques, à Anvers.	Transcription d'un acte de cession de terrain pour la régularisation du jardin de la maison pontonnière n° 9 de la 5 <sup>e</sup> section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.
12	F. Drion, à Liège . . . . .	Indemnité pour préjudice causé à la propriété dite : Ile d'Algolette, par divers travaux exécutés à la Meuse.
13	C. Colens, avoué, à Gand. .	Honoraires dus en cause de l'État contre la dame Th. Laurent, veuve de M. François Drion.
14	Eberhard, avoué. . . . .	Id.
15	Lambert, avoué . . . . .	Id.
16	Ch. Smeets, à Maeseyck . .	Modifications apportées dans l'exécution des travaux de construction d'un pont de halage de la Meuse sur le Sloop, à Maeseyck.

des exercices clos (1873 et antérieurs).

MONTANT DES CRÉANCES.	EXERCICES auxquels LES CRÉANCES se rapportent.	ARTICLES du budget de 1874 auxquels LES CRÉANCES sont rattachés.	CAUSES POUR LESQUELLES LES CRÉANCES N'ONT PAS ÉTÉ PAYÉES.
50 21	1872	CHAPITRE XI.	Envoi tardif des pièces à l'administration centrale.
44 40		Art. 105.	Id.
55 40	1875		Id.
962 "	—	Art. 106.	Cette insuffisance provient de l'exécution de travaux imprévus.
5,944 "	—	Art. 107.	L'administration a dû faire exécuter de nombreux travaux de restauration, qui ont occasionné une dépense supplémentaire de 5,944 francs.
441 85	1870	Art. 108.	Envoi tardif des pièces comptables à l'administration centrale.
258 30	1871	—	Id.
568 75	1872	—	Id.
6,881 49	—	—	Id.
2,055 97	—	—	Id.
" 91	—	—	Id.
4,000 "	1870	Art. 109.	Id.
129 68	—	—	Id.
442 80	—	—	Id.
511 89	—	—	Id.
4,191 91	1873	—	Id.

N° D'ORDRE.	NOMS DES INTÉRESSÉS.	OBJET DES CRÉANCES.
17	Rolin et Comp <sup>s</sup> , à Braine-le-Comte.	Construction d'un pont-tournant en remplacement du passage d'eau établi à Eysden, sur le canal de Maestricht à Bois-le-duc.  <i>Canaux et rivières.</i>
18	Grimard, avoué, à Mons. . .	Honoraires dus en cause de l'État contre les frères Roberti de Saint-Ghislain pour l'expropriation de terrains nécessaires au déplacement de la partie de la route de Bury à Hornu, longeant le canal de Mons à Condé.
19	Lescaris, avoué, à Mons. . .	Id.
20	Delaunoy-Lefebvre et Carlier, experts.	Frais d'une expertise ordonnée par jugement du tribunal de première instance de Mons, en cause de l'Etat, demandeur en expropriation contre les frères Roberti de Saint-Ghislain.
21	Id. . . . .	Id.
22	J. Vermeersch, à Waerschot.	Travaux d'amélioration exécutés au canal de dérivation de la Lys.
25	A. Eerebout, à Bruges . . .	Id.
24	E. Julien, à Bruges. . . . .	Prix de travaux de recreusement de l'Yser et de création, sur la rive gauche, d'une diguette de halage, depuis l'origine du canal de Loo jusqu'à un point pris à 750 mètres en amont du pont d'Elzendamme.
25	Moraël, L., avoué, à Furnes.	Honoraires et déboursés dus pour avoir occupé pour l'Etat dans des causes en expropriation de terrains nécessaires aux travaux de recreusement de l'Yser.
26	Id. . . . .	Id.
27	L. Despot, avoué, à Furnes.	Honoraires dus en cause de la dame veuve, J. Courtens, contre l'Etat, au sujet des travaux d'amélioration du régime de l'Yser.
	Id. . . . .	Id.
	Id. . . . .	Id.
	Id. . . . .	Id.
28	Moraël, L., avoué à Furnes.	Honoraires et déboursés dus pour avoir occupé pour l'Etat dans des causes en expropriation de terrains nécessaires au recreusement de l'Yser.
	Id. . . . .	Id.
29	Id. . . . .	Id.
30	J. Vermeersch, à Aerschot.	Travaux de recreusement de la partie du Haut-Yser, comprise entre Stavele et Rousbrugge.
31	Ch. Vermeesch, à Oudecapelle.	Travaux supplémentaires exécutés pour le recreusement de la partie du Haut-Yser, comprise entre Stavele et Rousbrugge et la création d'une diguette de halage sur la rive gauche de cette rivière.

MONTANT DES CRÉANCES.	EXERCICES auxquels LES CRÉANCES se rapportent	ARTICLES du budget de 1874 auxquels LES CRÉANCES sont rattachées.	CAUSES POUR LESQUELLES LES CRÉANCES N'ONT PAS ÉTÉ PAYÉES.
503 »	1875	Art. 110.	Insuffisance de crédit.
854 16	1867	Art. 111.	Envoi tardif des pièces comptables à l'administration centrale.
162 48	—	—	Id.
158 40	—	—	Id.
165 80	—	—	Id.
78 59	1875	Art. 112.	Insuffisance de crédit.
27 17	—	—	Id.
1,700 »	1868.	Art. 115.	Envoi tardif des pièces comptables à l'administration centrale.
341 55	1871	—	Id.
55 55	1872	—	Id.
258.75			
50 25	1872	Art. 115.	Id.
50 25			
50 25			
56 81	—	—	Id.
55 21	—	—	Id.
107 65	1873	—	Id.
1,997 19	—	—	Insuffisance du crédit.
6,562 55	—	—	Envoi tardif des pièces comptables à l'administration centrale.

N° D'ORDRE.	NOMS DES INTÉRESSÉS.	OBJET DES CRÉANCES.
52	A. Mathieu, à Hur. . . . .	Prix de location d'une parcelle de terrain occupée par l'une des charpentes de support de la corde de manœuvre du passage d'eau du pont de Jaspe.
53	Ch. Pavot, à Ostende. . . . .	Travaux d'achèvement du raccordement du nouveau quai des bateaux à vapeur au port d'Ostende.
54	J. Van Dyck, à Bruges. . . . .	Construction d'une paire de portes pour la tête amont de l'écluse d'entrée du bassin à flot, à Ostende.
35	L. Desloover, à Bruges. . . . .	Travaux de reconstruction en maçonnerie de briques d'une partie de la jetée basse existant en arrière de l'estacade d'ouest au port d'Ostende.
56	L. Julien, à Bruges. . . . .	Reconstruction d'un pont établi sur le passage de navigation des écluses de Slykens.
	Id. . . . .	Reconstruction et amélioration d'une partie de l'ancien musoir de l'estacade d'ouest du port d'Ostende.
57	J. Van Dyck, à Bruges. . . . .	Travaux d'entretien exécutés aux ouvrages du port d'Ostende . . .
58	P.-J. Deswarte, à Nieuport.	Travaux d'entretien exécutés aux ouvrages du port de Nieuport. .
	Id. . . . .	Réparation des dégâts occasionnés aux jetées et aux digues du chenal du port de Nieuport.
59	J. Standaert, à Maldeghem.	Travaux d'entretien de la côte de Blankenberghe . . . . .
	Id. . . . .	Travaux et fournitures effectués pour l'entretien de la côte de Blankenberghe.
	Id. . . . .	Travaux d'entretien des jetées et épis de la côte de Blankenberghe.
40	E. Fol, à Ostende . . . . .	Travaux d'entretien effectués aux phares et fanaux, à Ostende . . .
	Id. . . . .	Id.
41	L. Julien, à Bruges. . . . .	Travaux supplémentaires exécutés pour le remplacement, par un pont métallique, du pont fixe en bois sur le petit passage de navigation des écluses de Slykens.
42	J. Van Dyck, à Ostende . . . . .	Travaux supplémentaires exécutés pour la construction d'une nouvelle paire de portes pour la tête amont de l'écluse d'entrée du bassin à flot, à Ostende.
43	L. Desloovere, à Bruges . . . . .	Travaux supplémentaires effectués pour la reconstruction en maçonnerie de briques d'une partie de la jetée basse en arrière de l'estacade d'ouest, au port d'Ostende.
44	Wateringue de Blankenberghe.	Subside accordé pour la construction d'une écluse de garde dans le canal de Blankenberghe, à proximité du port de pêche.
45	Commune de Westende . . . . .	Subside supplémentaire à raison de la reconstruction de la flèche de l'église qui sert d'amers à la navigation le long des côtes.

MONTANT DES CRÉANCES.	EXERCICES auxquels LES CRÉANCES se rapportent	ARTICLES du budget de 1874 auxquels LES CRÉANCES sont rattachés.	CAUSES POUR LESQUELLES LES CRÉANCES N'ONT PAS ÉTÉ PAYÉES.
24 "	1871-1872- 1873	Art. 114.	Envoi tardif des pièces comptables à l'administration centrale.
7,715 55	1875	Art. 115.	Insuffisance de crédit.
3,859 "	—	—	Id.
21,600 "	—	—	Id.
15,447 "	—	—	Id.
5,128 17	—	—	Id.
15,271 83	—	—	Id.
18,255 87	—	—	Id.
2,067 77	—	—	Id.
442 60	—	—	Id.
3,218 59	—	—	Id.
3,275 40	—	—	Id.
14,066 94	—	—	Id.
321 07	—	—	Id.
128 42	—	—	Id.
5,128 17	—	—	Envoi tardif des pièces comptables à l'administration centrale.
1,456 89	—	—	Id.
5,956 50	—	—	Id.
9,917 88	1872	Art. 116.	Id.
841 22	1875	Art. 117.	Id.

N° D'ORDRE.	NOMS DES INTÉRESSÉS.	OBJET DES CRÉANCES.
46	Divers . . . . .	Frais d'études relatives à l'endiguement du Zwyn . . . . .
47	De Corte, H., à Lokeren. .	Frais d'observations des hauteurs des marées de la Durne, à Lokeren, pendant le mois de juillet 1869.
48	Leenaert, conducteur, à Grammont.	Frais de sondage, pendant le mois de janvier 1872, à la Dendre canalisée, entre la limite du Hainaut et l'écluse de Pollaire.
49	J. Cognioul, ingénieur en chef à Bruxelles.	Remboursement d'une somme avancée pour solder des frais d'études faites, en 1875, pour l'avant-projet d'un chemin de fer de Tubize à Jodoigne.
50	Weissembruch, imprimeur, à Bruxelles.	Impression de la table analytique des cahiers des charges de 1872.
	Id. . . . .	Impression des cahiers des charges nos 171, 172, 173, 174, 177 et 182 de 1873.
51	J. Sayoen et P. Vantomme.	Placardage d'affiches annonçant des adjudications.
52	P.-C. Poppe. . . . .	Insertions, dans le <i>journal de Bruges</i> , d'avis annonçant diverses adjudications.
53	Ch. Van Heeke . . . . .	Id. dans l' <i>Avenir des Flandres</i> . . . . .
54	J. Fockenier. . . . .	Id. dans le journal <i>Burgerwelzijn</i> . . . . .
55	Ch. Van Heeke. . . . .	Id. id. <i>Westvlaming</i> . . . . .
56	P.-C. Poppe. . . . .	Id. id. <i>Het Recht</i> . . . . .
57	Ch. Van Heeke. . . . .	Livraison d'affiches . . . . .
58	Jean Cuypers . . . . .	Impression d'affiches . . . . .
59	C. De Moor . . . . .	Id.
60	Jean Cuypers . . . . .	Insertion d'avis annonçant des adjudications dans le journal <i>De Leidsman</i> .
61	Jules Daveluy . . . . .	Id. dans l' <i>Écho d'Ostende</i> . . . . .
62	F. Carsein. . . . .	Id. dans le journal <i>Noordster</i> . . . . .
63	E. Neut. . . . .	Id. id. <i>Standaard van Vlaenderen</i> . . . . .
	Id. . . . .	Id. id. <i>la Patrie</i> . . . . .
64	P.-C. Poppe. . . . .	Livraison d'affiches . . . . .

MONTANT DES CRÉANCES.	EXERCICES auxquels LES CRÉANCES se rapportent	ARTICLES du budget de 1874 auxquels LES CRÉANCES sont rattachés.	CAUSES POUR LESQUELLES LES CRÉANCES N'ONT PAS ÉTÉ PAYÉES.									
104 "	1866-1869- 1870 et 1871	Art. 418,	<table border="0"> <tr> <td>1866</td> <td>fr. 8-60</td> <td rowspan="4">} Envoi tardif des pièces comptables à l'administration centrale.</td> </tr> <tr> <td>1869</td> <td>" 28-20</td> </tr> <tr> <td>1870</td> <td>" 8-60</td> </tr> <tr> <td>1871</td> <td>" 88-60</td> </tr> </table>	1866	fr. 8-60	} Envoi tardif des pièces comptables à l'administration centrale.	1869	" 28-20	1870	" 8-60	1871	" 88-60
1866	fr. 8-60	} Envoi tardif des pièces comptables à l'administration centrale.										
1869	" 28-20											
1870	" 8-60											
1871	" 88-60											
53 "	1869	—	Envoi tardif des pièces comptables à l'administration centrale.									
50 "	1872	—	Id.									
255 50	1875	—	Insuffisance de crédit.									
511 "	—	—	Id.									
662 67	—	—	Id.									
132 "	—	—	Id.									
268 50	—	—	Id.									
502 50	—	—	Id.									
255 "	—	—	Id.									
554 "	—	—	Id.									
254 "	—	—	Id.									
523 "	—	—	Id.									
787 50	—	—	Id.									
120 "	—	—	Id.									
154 50	—	—	Id.									
99 60	—	—	Id.									
96 80	—	—	Id.									
267 "	—	—	Id.									
267 "	—	—	Id.									
123 "	—	—	Id.									

N° D'ORDRE.	NOMS DES INTÉRESSÉS.	OBJET DES CRÉANCES.
65	Broeckhans, ingénieur en chef, à Gand.	Remboursement d'une avance faite du chef de la fourniture de huit feuilles de la carte dressée par l'état-major de l'armée belge et de la carte de Vandermaelen pour l'étude du tracé du chemin de fer d'Audenarde à Roubaix.  <i>Mines.</i>
66	Divers . . . . .	Dépenses relatives à l'exposition universelle de Vienne . . . . .
67	Id. . . . .	Pertes et avaries . . . . .
68	Chemin de fer de l'Est . . . . .	Graissage des trains pour compte de l'État . . . . .
69	A.-E. Callou. . . . .	Fourniture de pinceaux, etc. (41 <sup>e</sup> lot, adjudication du 18 novembre 1868, cahier des charges 118).
	Le même . . . . .	Fourniture de nattes (59 <sup>e</sup> lot, adjudication du 16 décembre 1868) .
	Le même . . . . .	Id. de pinceaux, etc. (41 <sup>e</sup> lot, adjudication du 18 novembre 1868, cahier des charges 118).
70	Commune de Saventhem . . . . .	Curage d'un ruisseau . . . . .
71	Camus, P . . . . .	Fourniture de lanternes . . . . .
72	Divers . . . . .	Pertes et avaries. . . . .
73	Divers . . . . .	Id., accident de Pepinster. . . . .
74	Agent général du service des malles-postes.	Frais d'insertion d'annonces . . . . .
75	Directeur de la régie. . . . .	Salaires . . . . .
76	Commune de Saventhem . . . . .	Curage d'un ruisseau . . . . .
77	Verlinden. . . . .	Fourniture de piquets et de lattes . . . . .
78	Divers. . . . .	Pertes et avaries. . . . .
79	Id. . . . .	Accident de Buysinghen . . . . .
80	Id. . . . .	Id. d'Harmignies . . . . .
81	Id. . . . .	Id. de Bruges . . . . .
82	Percepteur des postes. à Houffalize.	Frais de remplacement de facteurs . . . . .
83	Agent général du service des malles-postes.	Frais d'insertion d'annonces . . . . .

MONTANT DES CRÉANCES.	EXERCICES auxquels LES CRÉANCES se rapportent.	ARTICLES du budget de 1874 auxquels LES CRÉANCES sont rattachées.	CAUSES POUR LESQUELLES LES CRÉANCES N'ONT PAS ÉTÉ PAYÉES.
20 80	1875	Art. 118.	Envoi tardif des pièces comptables à l'administration centrale.
705 51	—	Art. 119.	Insuffisance de crédit.
159 57	1865	Art. 67.	Envoi tardif des comptes à l'administration centrale.
52 64	1868	Art. 64.	Id.
1,541 09	1869	Art. 64.	Voir les explications données dans l'exposé des motifs.
312 48	—	Art. 64.	
161 50	—	Art. 67.	
15 50	1870	Art. 58.	Envoi tardif des pièces comptables à l'administration centrale.
912 »	»	Art. 66.	Remboursement d'amendes.
1,092 54	»	Art. 68.	Envoi tardif des comptes à l'administration centrale.
17,745 30	»	Art. 68.	Le retard est dû soit aux pourparlers qui ont eu lieu avec les intéressés en vue de ramener leurs prétentions à des chiffres admissibles, soit à la durée des procès qui n'ont pu être évités avec certains d'entre-eux.
556 85	»	»	Envoi tardif des comptes à l'administration centrale.
20 40	1871	Art. 56.	Insuffisance de crédit.
15 50	»	Art. 58.	Envoi tardif des comptes à l'administration centrale.
472 60	»	Art. 58.	Remboursement d'amendes.
670 01	»	Art. 68.	Envoi tardif des comptes à l'administration centrale.
16,774 02	»	Art. 68.	Même observation qu'au n° 75.
11,491 25	»	Art. 68.	Id.
6,858 39	»	Art. 68.	Id.
151 40	»	Art. 71.	Envoi tardif des comptes, par suite de faux commis par l'ex-percepteur et découverts à la suite d'une enquête judiciaire.
845 67	»	»	Envoi tardif des comptes à l'administration centrale.

N° D'ORDRE.	NOMS DES INTÉRESSÉS.	OBJET DES CRÉANCES.
84	Clerbaut-Gossez . . . . . Le même . . . . .	Fourniture de livrets pour voyages circulaires . . . . . Planches et gravures intercalées dans le Recueil . . . . .
85	Lebègue et Compagnie . . . . . Le même . . . . .	Fourniture de 600 exemplaires du Guide officiel . . . . . Id. d'affiches : heures de départ et d'arrivée des trains . . . . .
86	Commune de Saventhem . . . . .	Curage d'un ruisseau . . . . .
87	Directeur de la régie. . . . .	Salaires . . . . .
88	Yannart. . . . .	Fourniture de bois . . . . .
89	Chemin de fer de l'Est . . . . .	Complément du prix d'une chaîne . . . . .
90	Chef de station à Pepinster . . . . .	Avance. — Erreur de taxe reconnue . . . . .
91	Chef de station à Anvers (Borgerhout.) . . . . .	Id. Frais de transport de charbon sur une ligne concédée . . . . .
92	Épouse Verhaegen. . . . .	Brides de tendeurs, (6 <sup>e</sup> lot, adjudication du 4 septembre 1872). . . . .
93	Alsace-Lorraine . . . . .	Quote-part de l'État. — Dépense d'entretien. — Station de Trois-Vierges.
94	Id. . . . .	Id. Dépenses dans les manœuvres de locomotives à Trois-Vierges.
95	Comp <sup>e</sup> Luxembourg . . . . .	Id. Retard dans une expédition. — Station d'Ottignies.
96	Id. . . . . (D <sup>on</sup> ). . . . .	Id. Indemnités du chef d'avaries et de manquants survenus à la station d'Ottignies.
97	Divers . . . . .	Pertes et avaries. . . . .
98	Id. . . . .	Id., accident de Contich . . . . .
99	Mertens, imprimeur . . . . .	Fourniture du guide des services affluents et des messageries. . . . .
100	Jadot, percepteur des postes, à Bruges. . . . .	Prix du mobilier de la perception de Namur, cédé par M. Jadot, en 1872.
101	Clerbaut-Gossez . . . . . Le même . . . . . Le même . . . . .	Fourniture de cahiers. — Coupons, Bruxelles à Liège. . . . . Id. Bruxelles-Anvers-Leipzig . . . . . Fourniture de livrets, 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> classes, Bruxelles à Londres . . . . .
102	Chef de station à Bruxelles-Nord. . . . .	Avances. — Frais d'impression d'étiquettes . . . . .
103	Courouble-Vanhaelen . . . . .	Remise d'amendes (2 <sup>e</sup> lot du cahier des charges, n° 103, de 1872).

MONTANT DES CRÉANCES.	EXERCICES auxquels LES CRÉANCES se rapportent	ARTICLES du budget de 1874 auxquels LES CRÉANCES sont rattachées.	CAUSES POUR LESQUELLES LES CRÉANCES N'ONT PAS ÉTÉ PAYÉES.
900 "	1871	Art. 80.	Envoi tardif des comptes à l'administration centrale.
509 94	—	"	Id.
150 "	—	"	Id.
1,433 50	—	"	Id.
15 50	1872	Art. 86.	Id.
7 50	—	Art. 88.	Insuffisance de crédit.
210 64	—	Art. 61.	Id.
110 "	—	—	Contestation.
54 25	—	—	Insuffisance de crédit.
304 90	—	—	Envoi tardif des comptes à l'administration centrale.
8 "	—	—	Insuffisance de crédit.
76 45	—	Art. 64.	Dépense omise par l'Alsace-Lorraine dans le décompte.
4,035 68	—	—	Id.
5 75	—	—	Dépense omise par la direction des lignes du Luxembourg.
45 03	—	—	Compte omis par la direction des lignes du Luxembourg.
1,717 55	—	Art. 66.	Envoi tardif des comptes à l'administration centrale.
75,400 "	—	—	Même observation qu'au n° 73.
600 "	—	Art. 72.	Envoi tardif des comptes à l'administration centrale.
545 "	—	—	Id.
309 20	—	Art. 78.	Id.
309 20	—	—	Id.
210 "	—	—	Id.
175 "	—	—	Id.
1,812 27	—	—	Insuffisance de crédit.

N° D'ORDRE.	NOMS DES INTÉRESSÉS.	OBJET DES CRÉANCES.
104	Brandt, frères . . . . .	Fourniture d'instruments de mathématique. . . . .
105	Compagnie du Grand-Central belge.	Avance. — 500 billets pour voyage en Hollande et en Belgique. .
106	Compagnie de Berg-Marche	Id. Livrets, coupons . . . . .
107	Lebègue et compagnie . . .	Fourniture de Guides officiels des voyageurs . . . . .
108	Le même . . . . .	Id. d'affiches des heures de départ et d'arrivée des trains .
109	Chef de station à Ostende .	Remboursement à la Société Liégeoise-Limbourgeoise. — Transport de combustible pour compte de la marine — 4 <sup>e</sup> trimestre 1872 . .
110	Agent général du service des malles-poste.	Frais d'insertion d'annonces . . . . .
111	Directeur de la régie. . . .	Salaires . . . . .
112	Commune de Cumplich . . .	Curage d'un ruisseau . . . . .
113	Hubeau, à Nukerke . . . .	Indemnités pour dommages à des propriétés et perte de récolte. .
114	Alvoet, id. . . . .	Id. . . . .
115	Divers . . . . .	Indemnités pour travail extraordinaire — 4 <sup>e</sup> trimestre 1873 . .
116	Directeur de la régie . . . .	Primes . . . . .
117	Administration communale de Bruxelles.	Consommation d'eau à la station de Bruxelles, Allée-Verte . . .
118	Administration communale de Liège.	Id. Liège (Guillemins) . . . .
119	Directeur de la régie. . . .	Salaires . . . . .
120	Demoustier, à Saint-Ghislain.	Numérotage de plaques indicatrices des trains . . . . .
121	Divers . . . . .	Dépense effectuée à Ostende à l'occasion du passage de Sa Majesté le Roi de Perse.
122	Alsace-Lorraine . . . . .	Quote-part de l'État dans les dépenses effectuées à Trois-Vierges .
123	Chef de station, à Bleyberg.	Achat d'instruments pour la vérification des alcools, etc. . . .
124	Divers . . . . .	Pertes et ayaries. . . . .
125	Id. . . . .	Id., accident section de Gand à Courtrai . . . .
126	Id. . . . .	Id., id. de Bascoup-Chapelle . . . .

MONTANT DES CRÉANCES.	EXERCICES auxquels LES CRÉANCES se rapportent	ARTICLES du budget de 1874 auxquels LES CRÉANCES sont rattachés.	CAUSES POUR LESQUELLES LES CRÉANCES N'ONT PAS ÉTÉ PAYÉES.
81 »	1872	Art. 78.	Envoi tardif des comptes à l'administration centrale.
42 »	—	—	Id.
225 »	—	—	Id.
646 20	—	—	Id.
4,921 50	—	—	Id.
5,042.45	—	Art. 84.	Id.
755 25	1873	—	Id.
91 07	—	Art. 55.	Insuffisance de crédit.
5 98	—	Art. 55.	Envoi tardif des comptes à l'administration centrale.
180 70	—	—	Ce n'est que vers la fin de 1874 qu'on a pu se mettre d'accord avec les intéressés.
54 58	—	—	
922 20	—	Art. 57.	Insuffisance de crédit.
317 17	—	Art. 58.	Id.
2,918 96	—	Art. 59.	Id.
1,617 »	—	—	Id.
52 40	—	Art. 62.	Id.
52 »	—	Art. 64.	Envoi tardif des comptes à l'administration centrale.
92 »	—	—	Id.
4,458 45	—	—	Réclamation tardive. — Cette somme est renseignée sous toutes réserves de vérification.
19 50	—	—	Envoi tardif des comptes à l'administration centrale.
124,000 »	—	Art. 66.	Id.
25,725 84	—	—	Même observation qu'au n° 75.
55,045 »	—	—	Id.

N° D'ORDRE.	NOMS DES INTÉRESSÉS.	OBJET DES CRÉANCES.
127	Id. . . . .	Pertes et avaries accident de Saint-Denis-Westrem . . . . .
128	Mertens, imprimeur . . . .	Fourniture du Guide des services affluents et des messageries . . .
129	Directeur de la régie. . . .	Salaires . . . . .
130	Agent général du service des malles-postes.	Frais de publicité . . . . .
131	De Breyne. . . . .	Fourniture d'huile parafine . . . . .
132	Direction du chemin de fer de Berg et de la Marche, à Elberfeld.	Avances. — Achat de 100 exemplaires de la carte générale du réseau du chemin de fer de Berg-Marche.
133	Courouble-Vanhaelen . . .	Remise d'amendes. — Fourniture de cartons pour billets de voya- geurs. — (5 <sup>e</sup> lot de l'avis, n° 262 de 1875).
	Le même . . . . .	Id. 2 <sup>e</sup> lot id.
134	Compagnie de Berg et de la Marche.	Avance pour achat de livrets-coupons . . . . .
135	Chef de station de Bruxelles, entrepôt.	Avance. — Port et droits d'une caisse de crayons venant de Nurem- berg.
136	Clerbaut-Gossez . . . . .	Impression du recueil des instructions du service des trains . . . .
	Id. . . . .	Id.
	Id. . . . .	Fourniture de la carte de l'affiche de l'exposition de Vienne. . . .
137	Lebègue et Compagnie . . .	Id. de la carte d'accès dans les stations. . . . .
	Id. . . . .	Id. d'exemplaires du Guide officiel des voyageurs . . . .
	Id. . . . .	Id. id. d'affiches des heures de départ et d'arri- vée des trains.
138	Gouweloos frères et sœurs .	Gravures et impressions des tableaux graphiques et du service des trains. . . . .
139	Chef de station de Bruxelles- Nord.	Quote-part de l'État dans le coût des livrets-coupons de Londres pour l'Allemagne, retirés du débit.
140	Spinet . . . . .	Heliures . . . . .
141	Compagnie Rhénane . . . .	Livrets-coupons . . . . .
142	Clerbaut-Gossez . . . . .	Fourniture de cartes de voyages circulaires. . . . .
143	Bouckaert . . . . .	Id. de chaînes à l'usage de machines à imprimer . . . . .

MONTANT DES CRÉANCES	EXERCICES auxquels LES CRÉANCES se rapportent	ARTICLES du budget de 1874 auxquels LES CRÉANCES sont rattachées	CAUSES POUR LESQUELLES LES CRÉANCES N'ONT PAS ÉTÉ PAYÉES.
69,475 03	1873	Art. 66.	Même observation qu'au n° 73.
600 »	—	Art. 72.	Envoi tardif des comptes à l'administration centrale.
24 50	—	Art. 74.	Insuffisance de crédit.
884 15	—	Art. 80.	Envoi tardif des comptes à l'administration centrale.
1,122 97	—	—	Remboursement d'amendes.
37 50	—	Art. 85.	Envoi tardif des comptes à l'administration centrale.
534 44	—	—	Insuffisance de crédit.
527 85	—	—	Id.
1,417 50	—	—	Envoi tardif des comptes à l'administration centrale.
35 53	—	—	Id.
7,225 42	—	—	Id.
3,016 73	—	—	Id.
405 »	—	—	Id.
100 »	—	—	Id.
789 »	—	—	Id.
8,092 »	—	—	Id.
160 »	—	—	Id.
737 16	—	—	Id.
37 50	—	—	Insuffisance de crédit.
375 »	—	—	Id.
1,580 »	—	—	Id.
375 »	—	—	Id.

N° D'ORDRE.	NOMS DES INTÉRESSÉS.	OBJET DES CRÉANCES.
144	Courouble-Vanhaelen . . .	Fourniture de cartons . . . . .
145	Bureau international des télégraphes, à Berne.	Coût d'exemplaires de la nomenclature des bureaux télégraphiques.
146	Compagnie des chemins de fer de l'État néerlandais.	Frais d'impression de livrets-coupons . . . . .
147	Le comptable de la station de Bruxelles-Nord.	Avances à la Compagnie de Berg et Marche pour fourniture de tarifs.
148	Compagnie du Nord . . . .	Fourniture de tarifs . . . . .
149	Bureau international des télégraphes à Berne.	Solde de la quote-part de l'État-Belge dans les frais du bureau international des administrations télégraphiques.
150	Fontaine, à Ressaix . . . .	Copies de contrats de vente . . . . .

MONTANT DES CRÉANCES.	EXERCICES auxquels LES CRÉANCES se rapportent	ARTICLES du budget de 1874 auxquels LES CRÉANCES sont rattachées.	CAUSES POUR LESQUELLES LES CRÉANCES N'ONT PAS ÉTÉ PAYÉES.
37 50	1873	Art. 83.	Insuffisance du crédit.
1,489 45	—	—	Id.
52 »	—	—	Id.
650 »	—	—	Id.
572 40	—	—	Id.
516 45	—	—	Id.
26,70	—	—	Compte resté en suspens par suite d'observations de la cour des comptes.